

# SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS TEPF - puits Pont d'AS 6 (PST6)

## Description de l'établissement

---

Nom : TEPF - puits Pont d'AS 6 (PST6)  
Adresse(s) : Non renseignée  
Commune(s) : ARBUS (64037)  
Activités : B06.10Z - null  
Description : Non renseignée

## Conclusions de l'administration sur l'état des sols

---

Date de dernière mise à jour des informations : 25/04/2025

Terrain répertorié en Secteur d'information sur les sols (SIS)

Identifiant : SSP37829840201

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Commune(s) : ARBUS (64037)

MONEIN (64393)

Description<sup>1</sup> : Ancien site des puits de production de gaz sur la commune d'Arbus exploité par TEPF (Total Exploration Production France). L'instruction du dossier de réhabilitation du site des puits Pont d'As 4 (PTS4) et Pont d'As 6 (PTS6) a été réalisée dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers (Article 43 du décret n°2006-649 du 2 juin 2006) déposée en préfecture le 4 juin 2019.

Le puits Pont d'As 4 a été foré du 25 octobre 1967 au 30 juillet 1968 jusqu'à la profondeur de 4 882 m/sol. Les coordonnées de la tête de puits (en Lambert 93) sont X = 414 947 m, Y = 6 251 564 m, Zsol = 137,1 m. Le puits PTS4 a été bouché définitivement le 11 juin 2014. La tête de puits a été découpée à 3,5 m du sol. La plate-forme du puits PTS4 est référencée dans la base de données Basias du BRGM sous le n° AQI6400462.

Le puits Pont d'As 6 a été foré du 26 août 1988 au 26 mars 1989 jusqu'à la profondeur de 4 804 m/sol. Les coordonnées de la tête de puits (en Lambert 93) sont X = 415 015 m, Y = 6 251 532 m, Zsol = 134,22 m. Le puits PTS6 a été bouché définitivement le 26 juillet 2001. La tête de puits a été découpée à 3,5 m du sol.

La plate-forme du puits PTS6 est référencée dans la base de données Basias du BRGM sous le n° AQI6400469.

L'emprise du site PTS4-6 s'étend sur 54 802 m<sup>2</sup>. Les environs immédiats du site sont constitués essentiellement de zones forestières et des activités agricoles du type culture et élevage.

Un diagnostic environnemental du site a été réalisé en 2015 dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers. Ce

diagnostic a révélé principalement :

- La présence d'hydrocarbures totaux (HCT) dans les sols et les sédiments, avec une concentration maximale de 20 000 mg/kg dans les sédiments vaseux de l'ancien bournier de brûlage du site PTS4.
- La présence de Benzène, Toluène, Ethyl-benzène, Xylènes (BTEX) dans les sols et les sédiments, avec une concentration maximale de 29 mg/kg dans les sédiments des bassins en eau.
- La présence d'une anomalie en plomb, zinc, chrome, cadmium ou cuivre.
- La présence de faibles traces en phénanthrène (0,04 µg/l), cuivre (2,8 µg/l) et arsenic (14 µg/l) dans les eaux des bourniers de PTS4 et du bournier de brûlage.
- L'absence d'impact dans les eaux souterraines.

Au regard de ce qui précède, des travaux de réhabilitation se sont déroulés du 16 juillet 2019 au 07 février 2020 puis du 29 juillet 2020 au 23 août 2020. Ces travaux ont été encadrés par l'arrêté préfectoral (arrêté préfectoral Mines/2020/03 du 30 avril 2020).

L'analyse des risques résiduels, remise avec le mémoire de fin de travaux, conclut que l'état résiduel des terrains après travaux est compatible d'un point de vue sanitaire avec le scénario d'un usage de type centrale photovoltaïque.

La police des mines a été levée pour les puits PTS4 et PTS6 par un premier arrêté préfectoral Mines/2022/22 du 24 novembre 2022, excepté pour la zone dédiée aux travaux d'abandon du réseau de collectes associé aux puits.

Sur la base du rapport de fin de travaux remis par l'exploitant le 14 février 2022, complété le 19/10/2022 et finalisé le 9/11/2023 et la visite du site réalisée le 14 novembre 2023, la DREAL a établi le procès-verbal de récolement de fin de travaux le 16 novembre 2023.

Lors de la visite de récolement, la zone dédiée aux travaux d'abandon des canalisations inter-sites a été déconstruite. La clôture et la piste en concassé ont été maintenus dans le cadre du projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque.

La police des mines a été levée pour la zone dédiée aux travaux d'abandon du réseau de collectes par un deuxième arrêté préfectoral Mines/2023/17 du 13/12/2023.

Les documents suivants sont disponibles dans l'onglet « Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL) » :

- AP1 MINES
- AP2 MINES (2022 et 2023)
- DADT
- Mémoire de fin de travaux
- Rapport AP1
- Rapport AP2
- Rapport de recevabilité

Documents associés<sup>2</sup> : Non renseigné

# Synthèse de l'action de l'administration

---

Date de dernière mise à jour des informations : 28/04/2025

Enjeux et environnement :

Commune(s) : ARBUS (64037)  
MONEIN (64393)

Description<sup>3</sup> : Ancien site des puits de production de gaz sur la commune d'Arbus exploité par TEPF (Total Exploration Production France). L'instruction du dossier de réhabilitation du site des puits Pont d'As 4 (PTS4) et Pont d'As 6 (PTS6) a été réalisée dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers (Article 43 du décret n°2006-649 du 2 juin 2006) déposée en préfecture le 4 juin 2019.

Le puits Pont d'As 4 a été foré du 25 octobre 1967 au 30 juillet 1968 jusqu'à la profondeur de 4 882 m/sol. Les coordonnées de la tête de puits (en Lambert 93) sont X = 414 947 m, Y = 6 251 564 m, Zsol = 137,1 m. Le puits PTS4 a été bouché définitivement le 11 juin 2014. La tête de puits a été découpée à 3,5 m du sol.

La plate-forme du puits PTS4 est référencée dans la base de données Basias du BRGM sous le n° AQI6400462.

Le puits Pont d'As 6 a été foré du 26 août 1988 au 26 mars 1989 jusqu'à la profondeur de 4 804 m/sol. Les coordonnées de la tête de puits (en Lambert 93) sont X = 415 015 m, Y = 6 251 532 m, Zsol = 134,22 m. Le puits PTS6 a été bouché définitivement le 26 juillet 2001. La tête de puits a été découpée à 3,5 m du sol.

La plate-forme du puits PTS6 est référencée dans la base de données Basias du BRGM sous le n° AQI6400469.

L'emprise du site PTS4-6 s'étend sur 54 802 m<sup>2</sup>. Les environs immédiats du site sont constitués essentiellement de zones forestières et des activités agricoles du type culture et élevage.

Un diagnostic environnemental du site a été réalisé en 2015 dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers. Ce diagnostic a révélé principalement :

- La présence d'hydrocarbures totaux (HCT) dans les sols et les sédiments, avec une concentration maximale de 20 000 mg/kg dans les sédiments vaseux de l'ancien borbier de brûlage du site PTS4.
- La présence de Benzène, Toluène, Ethyl-benzène, Xylènes (BTEX) dans les sols et les sédiments, avec une concentration maximale de 29 mg/kg dans les sédiments des bassins en eau.
- La présence d'une anomalie en plomb, zinc, chrome, cadmium ou cuivre.
- La présence de faibles traces en phénanthrène (0,04 µg/l), cuivre (2,8 µg/l) et arsenic (14 µg/l) dans les eaux des borbiers de PTS4 et du borbier de brûlage.
- L'absence d'impact dans les eaux souterraines.

Au regard de ce qui précède, des travaux de réhabilitation se sont déroulés du 16 juillet 2019 au 07 février 2020 puis du 29 juillet 2020 au 23 août 2020. Ces travaux ont été encadrés par l'arrêté préfectoral (arrêté préfectoral Mines/2020/03 du 30 avril 2020).

L'analyse des risques résiduels, remise avec le mémoire de fin de travaux, conclut que l'état résiduel des terrains après travaux est compatible d'un point de vue sanitaire avec le scénario d'un usage de

type centrale photovoltaïque.

La police des mines a été levée pour les puits PTS4 et PTS6 par un premier arrêté préfectoral Mines/2022/22 du 24 novembre 2022, excepté pour la zone dédiée aux travaux d'abandon du réseau de collectes associé aux puits.

Sur la base du rapport de fin de travaux remis par l'exploitant le 14 février 2022, complété le 19/10/2022 et finalisé le 9/11/2023 et la visite du site réalisée le 14 novembre 2023, la DREAL a établi le procès-verbal de récolement de fin de travaux le 16 novembre 2023.

Lors de la visite de récolement, la zone dédiée aux travaux d'abandon des canalisations inter-sites a été déconstruite. La clôture et la piste en concassé ont été maintenus dans le cadre du projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque.

La police des mines a été levée pour la zone dédiée aux travaux d'abandon du réseau de collectes par un deuxième arrêté préfectoral Mines/2023/17 du 13/12/2023.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

Documents associés : AP1\_MINES-2020-03\_20200430\_PTS4\_6

AP2\_MINES-2022-2220221124\_PTS4\_6

AP2\_MINES-2023-17\_20231213\_PTS4\_6

DADT\_20190524\_PTS4\_6

Memoire\_Fin\_Travaux\_202207\_PTS4\_6

Rapport\_AP1\_20200427\_PTS4\_6

Rapport\_AP2\_20231117\_PTS4\_6

Rapport\_Recevabilite\_20190806\_PTS4\_6

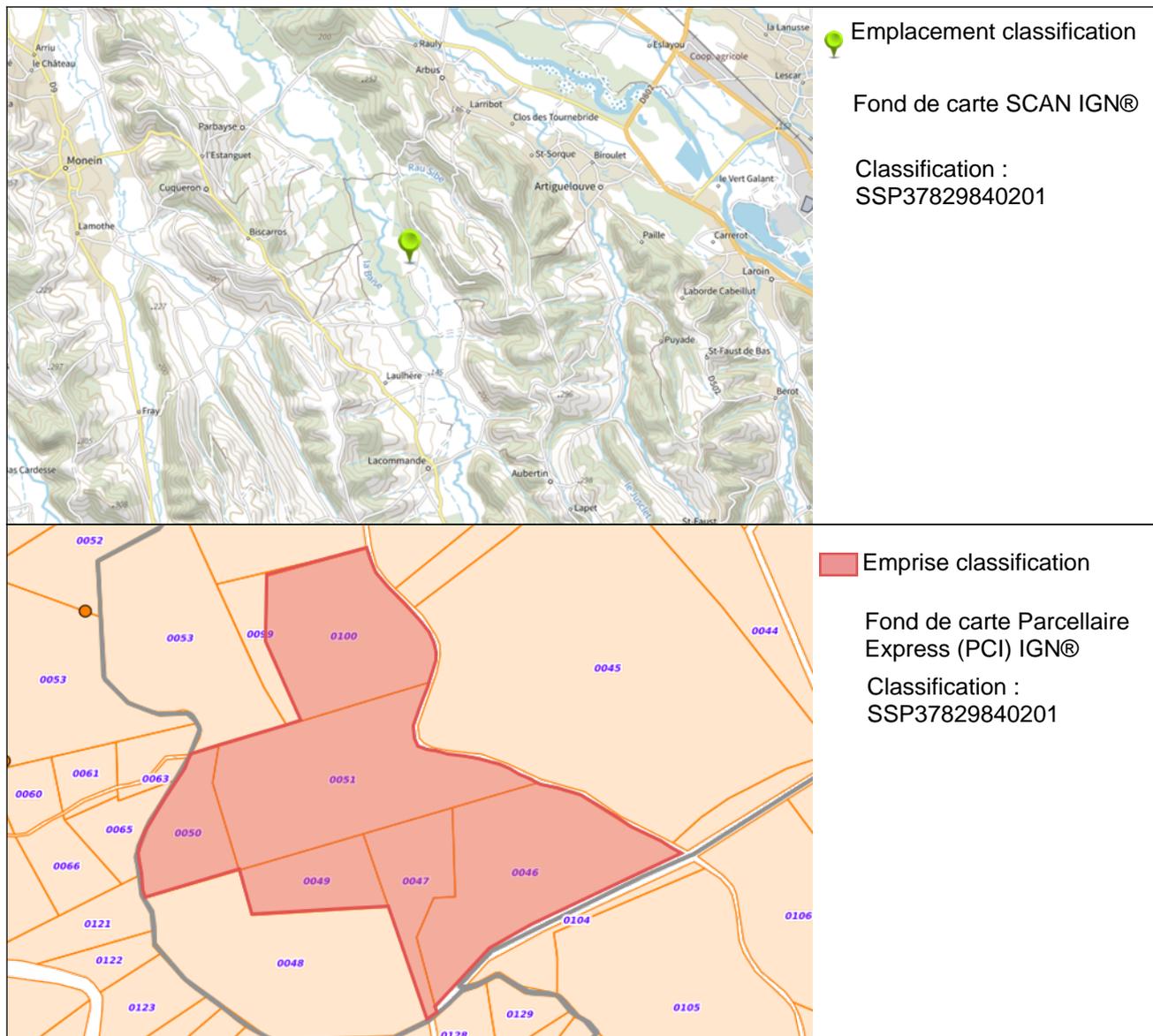
## Géolocalisation

Parcelles concernées par le Secteur d'information sur les sols (SIS)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
ARBUS		AL	46	
ARBUS		AL	47	
ARBUS		AL	49	

ARBUS		AL	50	
ARBUS		AL	51	
ARBUS		AL	100	

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde  
RGF93 / Lambert-93  
(EPSG:2154) :

Long. : 414957.7957682054, Lat. : 6251597.300586378

Superficie estimée :

54807 m<sup>2</sup>

- 1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement ([www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr))
- 2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
- 3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.